



**C.A. du 14.02.2012
20 h 00
Maison des sports Rennes**

Présent C.A.:

S. ESTIER, N. ESTIER, S. RITZENTHALER, G.BERGOT, E. SARRAZIN, D. ROBINETTE, C. LEFEUVRE, J. BRECHAIRE, D RONDEAU, C. ALISON, S LOISEL.

Excusé :

S. ZERROUKI, M FOUBERT S. CHAILLOT, T. MEUNIER, H. BERNERO, S. LAOUE, A. DUBOS, G. VAILLANT, E. FEIGE

• **PV**

• **Pv du 20.11.11 :**

- Il n'a pas été diffusé Gaby voulant y apporter des modifications concernant OPD mais il n'a pas eu le temps
- Gaby ou Servan le mettront en ligne sur le site du codep dès qu'il sera approuvé
- Pv de l'AG je vous l'envoie en pdf pour avis
- Il me manque le rapport de l'apnée Gaby pense pouvoir le retrouver.
- Gaby ou Servan le mettront en ligne sur le site du codep dès qu'il sera approuvé

• **Niv**

- Stéphane nous a quitté pour le CDT nous lui souhaitons tout le bonheur possible dans cette nouvelle aventure.
- Bienvenu à Valérie la nouvelle secrétaire inutile de dire que cela va représenter une charge de travail supplémentaire pour les bénévoles vu que Stéphane n'a été avec elle que 8 jours.
- Ses horaires :

Lundi 9 H 00 / 13 H 00 Mardi 9 H 00 / 13 H 00 et 14 H 00 / 16 H 00 Jeudi 9 H 00 / 13 H 00 et 14 H 00 16 H 00 Vendredi 9 H 00 / 13 H 00

- **Carrière de Fougères**

- Visibilité très réduite dans la zone des 20 mètres une étude est mise en place par la FAC Rennes 2 pour en déterminer la cause.
- Mise en place d'une observation pendant 4 à 5 mois une fois que l'on aura les résultats on pourra envisager une solution « écologique ».
- Mise en place d'un mode de fonctionnement SCA
- Un jeu de clé et un cahier spécifique pour les SCA chez Rennes Sport ce qui ne change rien au mode de réservation et à la convention.
- Vote : Contre 1 (Gaby) abstention 5 pour 3 on met en place pour une période d'observation et on en reparle au prochain CA.

- **CNDS**

- Dossier club non agrafé à remettre au CoDep pour le 12/03 qui lui les remettra après avis à la DDCSPP.
- 13 / 03 réunions du bureau pour préparer la soirée CNDS
- On se retrouve le 15 / 03 à 20 H 00 pour étudier les dossiers
- Le dossier CoDep est à remettre pour le 19

- **Fosse des Gayeulles**

- Il existe un arrêté du maire qui est en vigueur, un rappel à été fait suite à un accident. On se doit de le respecter hors il n'avait pas été diffusé.
- Maintenant tous les clubs l'ont reçu.
- Le CoDep n'a pas été concerté pour la rédaction de cet arrêté.
- Le codep va faire une lettre au maire de Rennes

- **Calendrier Codep**

- Prochain CA le 5 /04 / 2012
- Fin 21h 30 un pot de l'amitié pour saluer la Saint Valentin et mon MEF 2

Président

Stéphane Estier

Secrétaire

Nelly Estier